

7ème TRAIL de Lavault-Ste-Anne

et des Gorges du Cher (03)

L'effort associé à la convivialité : Soupe à l'arrivée + Truffade + Kinés + musiciens + Paysages superbes, sentiers techniques pour vrais traileur(se)s, du bonheur et de la sueur dans l'allier...

DIMANCHE 22 Février 2015

TRAIL COURT	8h30 Départ Salle Polyvalente	25 kms 1070 m +	10€ Sans Repas 17€ Truffade
Course nature (à partir de junior)	9h15 Départ Salle Polyvalente	15 kms 730 m +	10€ Sans repas 17€ Truffade
Parcours nature découverte (Pas de certif. Médical)	9h10 (Pas de classement)	7 kms (242 m +) 4 kms minimales – 2,5 kms benjamins	6 € Sans Repas 3 € Sans Repas
Kid trail (8 à 11 ans)	11h30	1 km	Gratuit



- **Majoration** de 7 euros le jour de la course (25 et 15 kms)
- **Ouverture des engagements à partir du 1er décembre 2014**
- **(Limité à 600 coureurs sur le 15 et 25 kms les deux courses confondues)** = Conditions de participation : Certificat médical de moins d'1 an avec : « la mention de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition » ou licence FFA, Pass'running), les licences FFTRI, avec la mention athlétisme pour FSGT, UFOLEP, FSCF.



1 Euro sera reversé par Concurrent à la ligue française de la sclérose en plaques.

Renseignements : <http://www.lavault-ste-anne.fr/sport/le-trail-de-lavault-sainte-anne.html>

Règlement

Art. 1er: Organisation conjointe entre l'ADEL et le CSLG de l'école de Gendarmerie de Montluçon

Art. 2 : Distance, catégories et horaires : **Licence ou certificat médical obligatoire à présenter le 22 février 2015**

TRAIL COURT	8h30 Départ Salle Polyvalente	25 kms 1070 m +	10€ Sans Repas 17€ Truffade/dessert
Course nature (à partir de junior)	9h15 Départ Salle Polyvalente	15 kms 730 m +	10€ Sans repas 17€ Truffade/Dessert
Parcours nature découverte (Pas de certif. Médical)	9h10 (Pas de classement)	7 kms (242 +.) 4 kms minimales – 2,5 kms benjamins	6 € Sans Repas 3 € Sans Repas
Kid trail (8 à 11 ans)	11h30	1 km	Gratuit

Retrait des dossards à la salle polyvalente à partir de 7h30 Inscriptions closes 15' avant le départ.

Art. 3 : Epreuve ouverte aux licenciés et non licenciés. **Tout athlète non licencié doit fournir un certificat médical original ou sa copie de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'1 an à la date de la course.** (conformément à l'article 6 de la loi du 23 mars 1999). Autorisation parentale pour les mineurs. Les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Art. 4 : Assurance – Responsabilité : Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties de l'assurance liée à leur licence sportive. **Les autres participants doivent s'assurer personnellement.** L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, ni même en cas de vol. Il est recommandé aux concurrents de souscrire une assurance individuelle d'accident.

Art. 5 : Sécurité : Postes de contrôle installés en plusieurs points du parcours, en liaison radio ou TPH avec le PC de la course. Assistance médicale assurée par une équipe de secouristes en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve. Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au poste le plus proche. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y remettre son dossard.

Art. 6 : Parcours : Balisage du parcours à l'aide de bombes bio-dégradables, rubalise et flèches de couleur. Chaque concurrent est tenu de respecter le code de la route. Obligation de ne jeter aucun emballage sur le parcours sous peine de disqualification (Décision sans appel).

Art 7 : Ravitaillement : Epreuve en autosuffisance totale. Deux postes de ravitaillement seront malgré tout mis en place à mi-parcours, à 2 kms de l'arrivée et à l'arrivée.

Art. 8 : Matériel Obligatoire : Une réserve d'eau suffisante est obligatoire. Une couverture de survie, des barres énergétiques, un sifflet, des chaussures type trail et tenue adaptée aux conditions météo sont préconisés par la FFA. Vu la difficulté du parcours, sur le 15 et 25 kms, **un contrôle du sac à dos et de la tenue seront effectués avant le départ.**

Art. 9 : Récompenses : Lot souvenir à chaque participant. Lot au 5 premiers de chaque catégorie. Présence obligatoire des récompensés à la remise des prix.

Art. 10 : En cas de force majeure ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve **sans aucun remboursement**, d'en modifier l'horaire ou le parcours.

Art. 11 : Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. Il en est de même pour les droits à l'image.

Art. 12 : Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification. Du fait de son inscription le concurrent donne à l'organisation le droit d'utiliser toute photo concernant l'épreuve dans la cadre de la promotion de celui-ci.

Bulletin d'Inscription « Par internet ou par courrier »

O Trail 25 km O Course nature 15 km (CM obligatoire ou licence pour 15 et 25 kms)

O Parcours nature découverte (Pas de CM) 7Kms ou 4 ou 2,5 kms

O Kid trail (CM obligatoire ou licence)

Nom :

Prénom :

Sexe :

☐ Masculin

☐ Féminin

Année de Naissance :

Adresse :

Club :

Téléphone :

Mail :

Numéro de licence : _____ Club : _____

☐ F.F.A

☐ UFOLEP

☐ AUTRE : Préciser _____

Non Licencié : ☐ Certificat médical obligatoire

✓ **Important :** Conformément à l'art. L.231-3 du code du sport (Enfants et adultes), la participation est subordonnée à la présentation d'une licence sportive délivrée par la FSCF, la FSGT, FFTRI ou l'UFOLEP avec mention de la non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition visible au dos de la licence ou une licence FFA ou un certificat médical autorisant la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an. » **A présenter le jour de la course impérativement** »

✓ Aucun autre document ne pourra être accepté.

Adresse du concurrent : _____

Tel ou mail (en cas d'annulation) : _____

J'accepte l'ensemble du règlement dont j'ai pris connaissance,

Signature :

TARIF ENGAGEMENT : Trail 25 km et 15 kms : **10 € sans repas** et **17 € avec repas Traiteur (Truffade + salade + tarte + café)**

Parcours nature découverte (7 kms) : 6 € sans repas (Pas de certificat médical)

Kid trail : Gratuit (certificat médical obligatoire)

Repas seul = **7 euros** à réserver avant le 14 février 2015

Les engagements se feront par internet [Klikego](#) ou par courrier à M. BERNARDO Cédric, 2 rue Pamparoux 03100 MONTLUCON avec règlement par chèque à l'ordre « ADELL »

Pas d'inscription par téléphone

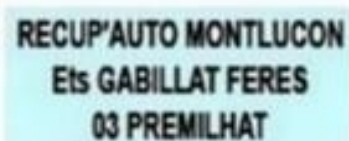
Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

AUTORISATION PARENTALE : *Pour les moins de 18 ans*

Je soussigné (e) (Nom, Prénom).....autorise ma fille, mon fils, mineur (e) à participer à la course.....et dégage l'organisateur toute responsabilité.

Fait à leSignature :

Merci à tous nos partenaires



Tél: 04 70 64 74 02 Fax: 04 70 03 39 15
E-MAIL: metal.3d@wanadoo.fr



CENTRE FRANCE



Sainte-Thérance

VILLEBRET



IPNS Ne pas jeter sur la voie publique